

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00967
Numéro SIREN : 894 838 390
Nom ou dénomination : AA TAXI GROUPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2022 sous le numéro de dépôt 115

Déposé au Greffe
le 04/01/22
sous le N° 115
RCS N° 24 B 967

AUTOW
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 32 rue Alphonse Daudet – 44000 Nantes
894 838 390 RCS Nantes

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le trente décembre à 14 H 00, au siège social.

Monsieur Mohamed El Walid KALECHE demeurant 32 rue Alphonse Daudet 44000 Nantes propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant le capital social de la Société « AUTOW » gérant et associé unique de ladite Société ayant son siège social à Nantes (44000) 32 rue Alphonse Daudet, a pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Adoption des statuts mis à jour à effet du 1^{er} janvier 2022 ;
- Pouvoirs pour réaliser l'ensemble des formalités.

PREMIERE DECISION

Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'objet social de la société, anciennement rédigé ainsi qu'il suit :

La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et dans tous les pays :

- *L'achat-vente de véhicules automobiles légers neufs ou d'occasion à des particuliers ou des professionnels ;*
- *Le dépôt-vente de véhicules automobiles légers d'occasion ;*
- *Le commerce de pièces détachées ou d'accessoires de véhicules automobiles ;*
- *Le remorquage et le dépannage routier ;*
- *La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.*
- *Et d'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tout objet similaire ou*

km

connexe en totalité ou en partie ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

nouvellement rédigé ainsi qu'il suit :

La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et dans tous les pays :

- *La gestion d'un central d'appels de réservation de taxis ou de tout autre type de moyens de transport de personnes et de petite messagerie*
- *La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.*

La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société à effet du 1^{er} janvier 2022.

DEUXIEME DECISION

Modification de la dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2022, la dénomination sociale de la société pour :

AA TAXI GROUPEMENT

Et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société à effet du 1^{er} janvier 2022.

TROISIEME DECISION

Modification des statuts mis à jour à effet du 1^{er} janvier 2022

L'associé unique, en conséquence des décisions précédentes, décide d'adopter article par article puis dans son ensemble le texte des statuts de la société en date du 30 décembre 2021 et à effet du 1^{er} janvier 2022, dont copie demeurera annexée au présent procès-verbal

KM

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, en conséquence des décisions précédentes, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses décisions, aux fins d'accomplir toutes formalités légales rendues nécessaires par l'adoption des décisions ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

L'associé unique
Mohamed El Walid KALECHE

